

. «Les médecins n'ont pas désavoué le gouvernement»

S'ABONNER AU FIGARO.FR - 8 €/mois

Roselyne Bachelot regrette le recul de la participation lors du scrutin des médecins libéraux.

INTERVIEW - La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, commente le résultat du scrutin des médecins libéraux. Elle confirme la hausse du tarif des généralistes, qui passera à 23 euros le 1er janvier.

La ministre de la Santé et des Sports réagit aux élections chez les médecins libéraux, dont les résultats ont été proclamés mardi.

LE FIGARO. - Quels enseignements tirez-vous de ces élections ?

Roselyne BACHELOT-NARQUIN. - Je soulignerai quatre points. Je regrette que la participation recule, à 45 %, ce qui doit interpeller les organisations syndicales. **Le Bloc réalise une percée chez les anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens : 58 % des voix pour un syndicat qui vient de se créer ! Cela balaie les objections sur la création d'un collège dédié à ces spécialités, qui avaient besoin de reconnaissance.** Le SML, qui travaille beaucoup sur les femmes médecins, obtient un très bon score. C'est intéressant alors que l'on parle souvent de la féminisation de la profession... qui ne se traduit pas vraiment parmi ses représentants ! Enfin, MG France reste leader chez les généralistes, et la CSMF chez les autres spécialistes. Je souhaite maintenant entamer un dialogue fructueux avec l'ensemble des organisations syndicales.

CSMF et SML ont bruyamment fait campagne contre votre politique ; ils rassemblent 58 % des voix. Êtes-vous fragilisée ?

Non, pas du tout. Il ne s'agit pas de ma politique mais de celle du gouvernement. Et je ne pense pas qu'elle soit désavouée. La plupart des médecins ne se sont pas déterminés sur un critère politique. Et surtout, il ne faut pas surinterpréter les slogans et les postures de campagne. Dès qu'on aborde les sujets concrets - les alternatives au paiement à l'acte, la délégation de tâches entre professionnels de santé... -, rien ne nous oppose substantiellement. En outre, les jeunes médecins n'envisagent pas leur métier comme leurs aînés. Or ma mission, c'est bien de préparer l'avenir. Et nous avons des résultats : 49 % des internes ont choisi cette année la médecine générale, contre 37 % en 2007.

Avez-vous renoncé définitivement aux mesures qui ont braqué les médecins, comme l'obligation de déclarer ses vacances ou celle d'aller travailler régulièrement dans les déserts médicaux ?

J'ai suspendu l'application de ces mesures qui résultent d'amendements parlementaires, constatant que la continuité des soins était correctement organisée sans elles. Elles restent inscrites dans la loi car nous cherchons le bon véhicule législatif pour les supprimer. Je n'ai pas de double discours.

Vous allez subventionner 250 nouvelles maisons de santé d'ici à 2013. Sont-elles assez évaluées ?

Une maison de santé doit être un projet porté par des médecins, pas se résumer à quatre murs que des élus locaux s'offrent comme ils s'offrent une nouvelle piscine. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui, il y a des maisons de santé vides. J'ai donné des consignes claires aux agences régionales de santé : elles ne doivent pas être confondues avec un guichet où l'on vient chercher un chèque.

Confirmez-vous le passage à 23 euros de la consultation des généralistes le 1er janvier ?

Oui. Le budget 2011 de la Sécu inclut cette revalorisation, conformément à l'engagement du chef de l'État, malgré le contexte budgétaire tendu.

L'âge habituel de la retraite des médecins et d'autres professions de santé doit-il rester à 65 ans, comme l'entendent les sénateurs, ou passer à 67 ans comme le veulent les députés ?

J'ai tendance à dire que le report de deux ans de l'âge de la retraite doit concerner l'ensemble des différents corps sociaux. J'observe d'ailleurs que de nombreux médecins partent déjà après 65 ans...

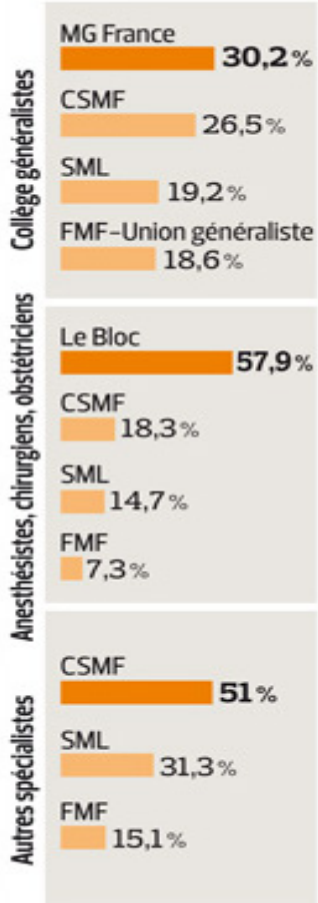
Des syndicats d'infirmiers anesthésistes réclament une amélioration de leur statut. Que leur répondez-vous ?

Je recevrai une délégation aujourd'hui. Après la reconnaissance au niveau licence du diplôme des infirmiers, les infirmiers anesthésistes veulent la garantie qu'ils garderont leur compétence exclusive ; je leur ai apportée par écrit le 4 juillet. Ils demandent que leur diplôme devienne un master ; c'est un travail très sérieux piloté par le ministère de l'Enseignement supérieur, qui aboutira à la fin de l'année. Enfin, ils veulent maintenir leur écart de salaire avec les autres infirmiers, qui ont été revalorisés. Cet écart est de 2 900 euros par an en début de carrière, 2 100 euros en fin de carrière. La négociation portera sur une prime pour réduire cet écrasement en fin de carrière. Il n'y a aucun blocage.



Par Olivier Auguste

Résultats du scrutin



Source :
ministère de la Santé